



CONSEIL COMMUNAL

DE

1148 L'ISLE

Séance du Conseil communal du 6 décembre 2016

CONDENSE DES DECISIONS PRISES

Point 1. Statutaire

L'appel fait par le secrétaire montre la présence de 41 conseillers-ères, 4 conseillers-ères excusés-es. Nous saluons la présence de la Syndique, des 4 municipaux, du boursier communal, ainsi que des deux huissières.

Le Président, M. Hostettler, propose une modification au point 4 de l'ordre du jour. Pour une question de délai de réponse du service cantonal compétent, nous ne pouvons pas traiter le préavis no 08/2016.

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

Le Président, M. Hostettler, précise que le courrier reçu par les conseillers-ères était volumineux. Nous avons du faire deux envois pour des questions de délai et de photocopies. Nous améliorerons à l'avenir le classement des courriers parvenant aux conseillers-ères.

Tous les conseillers-ères ont reçu le procès-verbal. La lecture de celui-ci n'est pas demandée. L'assemblée accepte le procès-verbal de la séance du conseil communal du 11 octobre 2016 par 40 acceptations et une abstention.

Point 2. Préavis 06/2016 Adhésion à l'association scolaire intercommunale Cossonay Veyron Venoge (ASICOVV) et l'adoption des statuts.

M. Tardy, rapporteur de la commission, lit son rapport. Le dit préavis est adopté par 39 acceptations et deux abstentions.

Point 3. Préavis 07/2016 Règlement du Conseil communal.

Mme Margot, Conseillère communale, lit le rapport de la commission. Le dit préavis est adopté par 40 acceptations et une voix contraire.

Point 4. Préavis 08/2016 Règlement concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de la police des constructions.

- le dit préavis sera présenté au Conseil communal, à une date ultérieure, lorsque la Municipalité aura reçu l'aval du SDT.

Point 5. Préavis 09/2016 Budget 2017.

M. Pierre Olivier Cloux, rapporteur, lit le rapport de la commission. Le budget est examiné par le Conseil communal point par point. Le budget 2017 est adopté à l'unanimité.

Point 6. Etat des lieux et bilans financiers des travaux en cours.

M. Baudat, Municipal, informe le Conseil communal que les travaux du séparatif touche à leur fin. Les comptes seront présentés au prochain Conseil communal.

Point 7. Communication du Bureau.

M. Hostettler, Président du Conseil, fait distribuer, le planning de travail du Conseil communal de 2017 et précise le rôle et les procédures qui assurent le fonctionnement des commissions au sein du Conseil communal.

Point 8. Communications de la Municipalité

M. Bapst, Municipal, nous informe que le nouvel orgue du Temple sera prochainement inauguré. Un tout ménage a été distribué.

M. Rosat, Municipal, précise les raisons du retrait du préavis no 08/2016.

Il nous informe que le collège de Villars-Bozon est loué à l'association Family Planet pour y accueillir des enfants.

M. Hostettler, Municipal, nous informe que M. Jean-Claude Freymond assurera la conciergerie des bâtiments communaux.

M. Hostettler, Municipal, a été élu au comité du Parc régional vaudois. Il nous présente succinctement le rôle et quelques aspects techniques de celui-ci.

Mme Rime, Syndique, nous informe que des buts seront réinstallés sur le terrain de sport du village. La fenêtre de l'Avent de l'administration communale aura lieu le mercredi 14 décembre. Le Noël villageois sera déroulera le 20 décembre. Du vin et des verres sont en vente auprès de l'administration communale aux heures d'ouverture et les sapins de Noël seront offert au Baseco le 17 décembre.

Point 9. Propositions individuelles

M. Baudat, conseiller communal, demande quelle suite sera donnée à la signalisation posée au Belles-Fontaines. M. Hostettler, Municipal, lui répond qu'une étude technique du carrefour sera suivie d'un préavis.

M. Decosterd, Conseiller communal, demande si la cour du collège de Villars-Bozon sera toujours accessible au public après la location à l'association Family Planet.

M. Yamo Njouhou signale le passage de camions à Villars-Bozon et demande si l'on ne pourrait pas limiter la vitesse des véhicules à 30 km/h.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président du Conseil, M. Jürg Hostettler, remercie l'Assemblée. La séance est levée à 21.25 heures.

Bureau du Conseil Communal

Le Président

Le Secrétaire

  

Jürg Hostettler

Daniel Pasche